

Créons une organisation ouvrière en comptant sur nos propres forces

Travailleurs !

Le droit des travailleurs à la création de toute forme d'organisation ouvrière est aujourd'hui une évidence et constitue l'un des droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux partout reconnus dans le monde.

Pour créer leur organisation, les travailleurs n'ont nullement besoin d'autorisations gouvernementales. D'après les conventions internationales, le rôle des Etats doit se résumer à reconnaître et à enregistrer l'existence de telles organisations. Et quand bien même les Etats refuseraient de les entériner, cela n'empêcherait en aucune façon la constitution de ces organisations, ni la réalité de leurs activités.

En dépit de sa signature des conventions n^{os}. 87 et 89 de l'Organisation Internationale du Travail (ILO), le gouvernement iranien ne respecte pas ses engagements et s'oppose par tous les moyens aux exigences et aux revendications des travailleurs.

En Iran, les travailleurs sont privés de leur droit à la création d'une organisation indépendante à l'échelle nationale. Dans cette partie du monde, ils sont traînés devant les tribunaux pour avoir tenté d'organiser librement la fête du 1er mai. Ils sont tués à Khatounabad, agglomération ouvrière située à 25 km au sud de Téhéran, à la suite d'une manifestation ouvrière réclamant du travail et la sécurité de l'emploi. Pour survivre, ils sont obligés de se soumettre à des conditions de salaires qui sont celles des années 1980. Pour obtenir un emploi, même pour une courte durée, ils se trouvent contraints de signer à l'avance des contrats « en blanc », qui laissent les mains libres aux patrons pour imposer aux travailleurs n'importe quelle condition de travail.

Les femmes subissent toujours une double exploitation perdue, avec parfois des niveaux de revenus ne dépassant pas un tiers du fameux minimum salarial décrété par le gouvernement. Les enfants, quant à eux, au lieu de profiter de la vie à leur jeune âge et d'aller à l'école sont exploités sauvagement dans les ateliers souterrains, quand ils ne sont pas, comme dans certains, clandestinement réduits en esclavage.

Travailleurs !

Pour nous libérer de cette situation de pauvreté, de misère et de privation de droits, il nous faut, en premier lieu, nous organiser. Mais nous ne sollicitons pas d'autorisation d'une quelconque institution, qu'elle soit gouvernementale ou non.

Nous avons le droit de nous organiser.

Créons cette organisation en comptant sur nos propres forces et exigeons, dans un second temps, sa reconnaissance par le gouvernement. Il n'y a nullement besoin d'une autorisation gouvernementale pour créer une telle organisation. Cela est très explicitement mentionné dans la convention n^o. 87 de l'Organisation Internationale du Travail.

L'Organisation Internationale du Travail, qui est à l'origine de cette convention, signée par les Etats, a donc pour mission de faire respecter ses engagements et d'obliger le gouvernement iranien à mettre un terme à la répression qui frappe les militants du mouvement ouvrier.

Aussi le gouvernement de la République islamique a-t-il pour tâche de garantir la sécurité des activités du mouvement ouvrier.

Camarades, compagnons de classe !

Sur la base de nos intérêts communs de classe, nous sollicitons le soutien de tous les hommes et de toutes les femmes de bonne volonté à travers le monde. L'existence même des ouvriers iraniens se trouve menacée par les attaques portées par le système capitaliste.

Nous en appelons au soutien et à la solidarité des militants ouvriers, des syndicats et des organisations de travailleurs et de toutes les organisations solidaires avec la classe ouvrière.

« Comité de coordination pour la création de l'organisation ouvrière »

Mohsen Hakimi (traducteur), Behrouz Khabaz (métallurgiste), Bahram Dezki (soudeur),
Mahmoud Salehi (boulangier).